



PRÉPARATION À UNE GESTION INTERCOMMUNALE DES POLLUTIONS MARITIMES DANS LE TRÉGOR - GOËLO

Lancement des démarches 'Infra POLMAR' dans le Trégor - Goëlo

Depuis les années 1960, la Bretagne, et plus particulièrement son littoral Nord, a beaucoup souffert des pollutions maritimes (cf. carte de localisation des pollutions). Les marées noires s'y sont succédées à une fréquence parfois très élevée : *Torrey Canyon* (1967), *Amoco Cadiz* (1978), *Tanio* (1980), *Amazzone* (1988), etc. Plus récemment, des pollutions de moindre ampleur ou de nature autre qu'hydrocarbures sont venues rappeler la nécessité aux communes littorales de se préparer face à ce risque : « queue » de la pollution du *Prestige* (2003), *MSC Napoli* (2007), *Honduras Star* (2007), etc.

Vigipol, le syndicat mixte de protection du littoral breton, héritier du syndicat « Amoco », se bat depuis plus de 25 ans pour **défendre les intérêts des communes littorales** du Nord de la Bretagne face aux risques liés au trafic maritime dans la Manche. Vigipol rassemble aujourd'hui 105 communes littorales, 3 départements (Finistère, Côtes d'Armor et Manche) et la région Bretagne (cf. carte des adhérents). Outre ses missions en matière de prévention et de reconnaissance des responsabilités en cas de sinistre, Vigipol développe depuis 2003, en lien avec les services de l'État et les experts, des **outils opérationnels pour aider les collectivités locales à se préparer à gérer une pollution maritime**. Les démarches Infra POLMAR, aujourd'hui généralisées dans les Côtes d'Armor, sont l'aboutissement de ses six années de travail.

CADRE GÉNÉRAL

La gestion à terre des pollutions maritimes revient conjointement au maire et au préfet de département. La responsabilité de la mise en œuvre des moyens de lutte varie, cependant, en fonction de l'ampleur de la pollution. La réglementation POLMAR du 4 mars 2002 distingue trois niveaux de pollution : faible, moyenne et ampleur exceptionnelle. Le plan POLMAR Terre n'est déclenché par le préfet qu'en cas de pollution d'ampleur exceptionnelle. Il dirige alors et coordonne l'ensemble des actions menées par les services de l'État et par les maires. La gestion des pollutions de moindre ampleur échoit au maire sur le territoire de sa commune. En effet, en raison de son pouvoir de police générale, il lui appartient de « prévenir par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires [...] les pollutions de toute nature [...], de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure » (article L2212-2-5 du CGCT).

ORIGINES DES DÉMARCHES INFRA POLMAR

Des débuts balbutiants

Depuis le milieu des années 1990, des communes, principalement en Méditerranée, réfléchissent à l'établissement d'un plan communal ou intercommunal spécifique à la gestion des pollutions maritimes. Après plusieurs années de balbutiements, certaines collectivités territoriales ont abouti à une organisation plus ou moins viable. Un guide pratique de l'élu a été publié par le Cedre¹. Cependant, ces documents nécessitent un travail important pour combiner les fiches réflexes en un tout cohérent tout en s'adaptant à la spécificité de chaque territoire.

L'expérience pilote de la Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL)

Au printemps 2003, la CCPL est touchée par la pollution de moyenne ampleur issue du *Prestige*. L'existence d'une équipe environnementale intercommunale permet une gestion efficace sur l'ensemble du littoral touché. En 2005, afin de formaliser cette organisation, Vigipol s'associe à la CCPL pour élaborer un Plan Infra Polmar intercommunal. Par cette initiative innovante, Vigipol entend fournir à l'ensemble de ses collectivités locales adhérentes une méthodologie pour l'élaboration de plans locaux de lutte contre les pollutions maritimes. L'élaboration du plan de la CCPL débute en mai 2006 et s'achève en octobre 2007. Le plan est ensuite présenté aux acteurs communaux et communautaires et une formation leur est dispensée afin d'acquérir les principes généraux de gestion de crise, de connaître l'organisation retenue et de prendre possession du plan. En décembre 2007, un exercice de crise, animé par Vigipol, permet l'aboutissement de la démarche et sa validation par les communes et la communauté de communes.

UN CONTEXTE FAVORABLE

La plupart des collectivités littorales sont encore aujourd'hui dépourvues de plan de lutte contre les pollutions maritimes. La *loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile* et son *décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005* prônent, entre autres, la réalisation de plans communaux de sauvegarde (PCS) pour préparer la réponse des communes aux risques naturels et technologiques. Ces plans ne sont obligatoires que pour les communes soumises à un ou plusieurs risques majeurs, ce qui n'est pas le cas de nombre de communes littorales. La démarche Infra POLMAR s'est progressivement incluse dans celle plus globale des PCS ; l'Infra POLMAR devenant le volet « Lutte contre les pollutions maritimes » du plan communal de sauvegarde.

En 2007, l'**avarie du porte-conteneurs MSC Napoli** cause une **pollution de moyenne ampleur sur les côtes trégorroises** et provoque une **prise de conscience au sein des collectivités territoriales**. Jusque là, les initiatives Infra POLMAR étaient marginales. Cette pollution atypique de faible ou moyenne ampleur que les maires ont eu à gérer sans y être préparés a servi de révélateur pour l'ensemble des acteurs. Les maires ont pris conscience de la **nécessité de se préparer au niveau communal ou intercommunal** et les préfetures du Finistère et des Côtes d'Armor ont saisi l'importance d'encourager la préparation des communes.

¹ Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Brest)

VOLONTÉ DE VIGIPOL DE GÉNÉRALISER ET D'HARMONISER LES DÉMARCHES INFRA POLMAR SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

Principes et fondements

- Objet du plan : définir l'organisation prévue par la commune et la communauté de communes pour faire face à une pollution maritime par hydrocarbures ou tout autre produit (produit chimique, conteneur, bois, etc.).
- Le plan est placé sous l'autorité du maire qui, en raison de son pouvoir de police générale, conserve en toutes circonstances la responsabilité des actions menées sur sa commune. Dans la plupart des cas, il est souhaitable de mutualiser les moyens humains et matériels et de coordonner les opérations au niveau intercommunal.
- Le plan peut être conçu comme le volet « Lutte contre les pollutions maritimes » du PCS, (ou du PICS - Plan InterCommunal de Sauvegarde), pour les communes qui en réaliseront un, ou fonctionner en propre pour les communes sans PCS.
- Le plan est réalisé en concertation étroite avec les services de la préfecture afin de s'intégrer de façon cohérente dans le volet POLMAR du dispositif ORSEC.
- Une démarche Infra POLMAR ne se limite pas à l'élaboration du plan mais doit se concevoir comme un processus continu de préparation de la collectivité locale qui se traduit par un entretien de la veille, une actualisation du plan, la formation des élus et des personnels ainsi que des exercices réguliers.

Partenariat Vigipol - préfecture des Côtes d'Armor

Suite à la pollution du *MSC Napoli* en 2007, la préfecture des Côtes d'Armor a souhaité s'engager dans un partenariat avec Vigipol en vue d'améliorer la préparation des collectivités locales à la gestion des pollutions maritimes. Cela se traduit par :

- la reconnaissance du rôle de Vigipol dans le plan POLMAR Terre du département.
- la participation de Vigipol au comité de pilotage de crise de la préfecture en cas de pollution afin de servir d'interface entre les services de l'État et les communes.
- l'aide apportée par Vigipol au développement prioritaire de démarches Infra POLMAR dans les communes les plus à risque du département avec le soutien de la préfecture, avant de généraliser progressivement ces démarches à l'ensemble des collectivités adhérentes volontaires.

MISE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES INFRA POLMAR

La préfecture des Côtes d'Armor et Vigipol souhaitent aider les communes littorales à se préparer à lutter contre une pollution maritime. Pour ce faire, les deux institutions travaillent depuis le printemps 2008 à l'élaboration d'une méthodologie générale Infra POLMAR.

Cette méthodologie générale fournit aux collectivités locales une première base opérationnelle. Pour plus de pertinence, elle doit encore être adaptée aux spécificités de chaque territoire et prendre en compte les enjeux particuliers (conchyliculture, port de plaisance, etc.), la répartition des compétences entre les communes et la communauté de communes et les moyens disponibles.

Présentation des quatre communautés de communes

Les pollutions maritimes qui ont atteint le littoral des Côtes d'Armor depuis les années 1960 permettent de dresser une cartographie précise des zones les plus exposées à ce risque. En fonction des vents, des courants et de la configuration des côtes, la pollution s'étend généralement sur le littoral du Trégor-Goëlo. C'est pourquoi, les quatre communautés de communes littorales du Trégor-Goëlo ont été retenues (cf. carte de localisation) pour mettre en œuvre prioritairement les démarches Infra POLMAR. Le reste des communes littorales du département en sera ensuite progressivement pourvues.

Une réunion rassemblant les maires des quatre communautés de communes s'est tenue le 4 mars 2009 à Lannion afin de présenter les objectifs et enjeux du projet aux élus. Toutes les communes et communautés de communes ont unanimement reconnu l'intérêt et la nécessité pour leur territoire de se préparer à la gestion des pollutions maritimes et ont depuis pris une délibération pour entériner leur entrée dans la démarche Infra POLMAR.

Constitution des groupes de travail

Afin de mettre en œuvre ces démarches Infra POLMAR, un groupe de travail, animé par Vigipol, a été constitué au sein de chaque communauté de communes. Il a pour mission d'adapter la méthodologie générale aux réalités du terrain, de permettre aux collectivités de se préparer et de se familiariser avec la gestion de crise. Ce groupe de travail est composé de deux référents par collectivité (un élu et un personnel technique ou administratif), assistés de Sophie Bahé (chargée de mission « Préparation & Gestion de crise ») et Claire Lahougue (secrétariat & affaires juridiques) de Vigipol.

Calendrier prévisionnel

Première réunion Infra POLMAR :	seconde quinzaine de septembre 2009
Deuxième réunion Infra POLMAR :	fin octobre 2009
Troisième réunion Infra POLMAR :	début décembre 2009
Validation du plan, formation et exercice de crise :	début 2010

Conférence de presse

Les premières réunions Infra POLMAR se dérouleront **de 9h00 à 11h00**, selon le calendrier suivant :

- CC des **Trois Rivières** : **jeudi 17 septembre 2009**, dans les locaux de la CC à Minihy-Tréguier
- CC de la **Presqu'île de Lézardrieux** : **vendredi 18 septembre 2009**, dans les locaux de la CC à Pleudaniel
- CC de **Paimpol-Goëlo** : **jeudi 24 septembre 2009**, dans les locaux de la CC à Plourivo
- **Lannion-Trégor-Agglomération** : **vendredi 25 septembre 2009**, dans les locaux de la CC à Lannion

Les journalistes sont conviés à l'issue de chacune de ces réunions pour rencontrer les membres des groupes de travail.

Une **conférence de presse générale** sera organisée le **mardi 29 septembre 2009 à 11h00** dans les locaux de **Lannion-Trégor-Agglomération** afin de présenter aux journalistes l'ensemble de la démarche Infra POLMAR mise en œuvre dans le Trégor-Goëlo et les enseignements tirés de la tenue des quatre premières réunions.